

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°200

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 18 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 octobre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés : BIDAL Damien ,LENOURY Nadia .

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Soizig NEDELEC

Madame Magali CHERET

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Daniel GARNIER

Secrétaire de séance : Silvère ROZENBERG

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des
Finances/Service Budget et Qualité Comptable

OBJET : Admissions en non-valeur de diverses créances

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1617-5 et R1617-24 ;

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Vu les états de produits irrécouvrables présentés par le Comptable du Trésor tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ;

Considérant le budget communal ;

Considérant que le montant des admissions en non-valeur s'élève à un total de 69 294,15 € ;

Adoption à l'unanimité par 41 pour

DELIBERE :

DECIDE l'admission en non-valeur à hauteur de 69 294,15 € des créances irrécouvrables comme suit :

- Liste n° 2752320233 : 28 989,93 €
- Liste n° 2352580533 : 35 446,13 €
- Liste n° 2757490233 : 4 858,09 €

REFUSE l'admission en non-valeur de la créance ci-dessous présentée sur la liste n° 2757490233 au motif que celle-ci a été intégralement recouvrée par le Comptable public :

Exercice	Référence	N° ordre	Imputation	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
2012	T-1647		16419-020-	DAMBO JUPITER KELLY N	393,9

DIT que la dépense en résultant sera inscrite en section de fonctionnement au budget principal de l'exercice en cours sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction
701	65	6541	020

Reçu en préfecture le : 20/10/17
Publié le : 20/10/17
Certifié exécutoire : 20/10/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

